



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, jeudi 12 septembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Deuxième campagne nationale de vaccination des enfants dès l'âge de 11 ans contre les infections à papillomavirus humains (HPV) : Sensibiliser les parents et amplifier la dynamique pour renforcer la progression du nombre de jeunes protégés

VACCINATION AU COLLÈGE : UNE CAMPAGNE RECONDUITE POUR POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE VACCINALE CHEZ LES JEUNES

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse renouvellent la campagne de vaccination contre les infections à HPV en collège initiée l'an dernier et qui a produit des premiers résultats très encourageants. Il s'agit d'une opération de prévention gratuite et accessible à toutes et tous les élèves de 5^e au sein des établissements publics et privés sous contrat volontaires.

Pour la première fois l'an dernier, la vaccination a été proposée directement au sein des établissements scolaires, offrant à chaque parent la possibilité de faire vacciner son enfant simplement et gratuitement. L'importante campagne d'information portée par l'Institut national du Cancer a permis de sensibiliser les jeunes et les parents à l'importance des bénéfices de cette vaccination, et a produit des effets positifs sur la vaccination en ville.

En 2023, selon les dernières estimations fournies par Santé publique France, plus de 100 000 élèves en classe de cinquième ont été vaccinés et plus de 300 000 adolescents du même âge ont été vaccinés en ville. **Ainsi, près de 420 000 adolescents de 12 ans (48 %) ont reçu une première dose de vaccin contre les HPV au collège ou en ville.** Cette première campagne a permis une amélioration importante de la couverture vaccinale chez les adolescents de 12 ans, avec une progression **de 17 points entre 2022 et 2023 pour atteindre 48 % (55 % pour les filles et 41 % pour les garçons).**

De même, la couverture vaccinale contre les infections à papillomavirus a connu **une progression inédite chez les jeunes à partir de 15 ans.** En 2023, elle est de **55 % pour une dose chez les jeunes filles âgées de 15 ans** (vs 48 % en 2022), soit une **augmentation de 7 points.** Chez les jeunes garçons, la vaccination contre les infections à HPV est recommandée depuis 2021. La couverture vaccinale en 2023 est de **26 % pour une dose à 15 ans** (vs 13 % en 2022), soit une **augmentation de 13 points.**

La campagne de vaccination est reconduite cette année afin de continuer à améliorer la couverture vaccinale des adolescents, avec l'objectif d'atteindre 80 % d'enfants vaccinés contre les HPV en 2030 conformément à la cible fixée par la stratégie décennale de lutte contre les cancers.

Les modalités de cette campagne 2024-2025, portée par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, tiennent compte des retours d'expérience et enseignements issus de la précédente campagne.

Afin de sensibiliser les parents en amont de la campagne de vaccination des courriers ont été envoyés fin juin aux parents de 6^e pour les informer du dispositif mis en place à la rentrée. Un nouveau courrier leur sera

également adressé en cette rentrée pour réitérer le message d'information. Par ailleurs, des séances de sensibilisation pourront être proposées aux parents et aux élèves à la rentrée.

En cette rentrée scolaire 2024, la vaccination sera proposée à tous les élèves entrant en classe de 5^e. Elle nécessite l'accord écrit des deux titulaires de l'autorité parentale. Comme l'an dernier, les Agences Régionales de Santé et les rectorats sont chargés d'organiser la campagne de vaccination dans les établissements en lien avec les centres de vaccination. Le schéma vaccinal se compose de deux doses espacées de minimum 5 mois. La vaccination complète à deux doses pourra être réalisée soit sur une seule année scolaire, soit sur deux années scolaires, en fonction de l'organisation choisie dans la région.

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION NATIONALE POUR SOUTENIR LE DISPOSITIF ET AMPLIFIER LE RECOURS A LA VACCINATION EN VILLE EN INFORMANT LES PARENTS



Pour permettre aux parents de **s'informer sur les bénéfices d'une vaccination de leurs enfants contre les infections à HPV, répondre à leurs questions et les accompagner dans cette action de prévention**, l'Institut national du cancer diffusera une campagne d'information dans les media du 16 septembre au 13 octobre.

Cette campagne s'organise autour d'un dispositif complet sur l'ensemble du territoire à destination des parents, mais aussi des professionnels de santé : une campagne radio avec 3 spots : *C'est quoi les HPV ? - La vaccination contre les cancers HPV : quels sont ses bénéfices ? - La vaccination contre les cancers HPV : quelles modalités pratiques ?* - une campagne digitale et sur les réseaux sociaux, de l'affichage dans les maisons de santé pour favoriser

l'échange entre les parents et les professionnels de santé, un [livret d'information](#) synthétique, une [infographie animée](#), un [journal informatif pour les enfants](#), une [vidéo explicative pour les parents et pour les enfants](#), des annonces presse et une campagne digitale pour les professionnels de santé.



À cette occasion, l'Institut publie un **nouveau dépliant sur le modèle « Facile à lire et à comprendre » : "[La vaccination contre les HPV ou papillomavirus humains](#)".** Ce dépliant, réalisé en partenariat avec l'association CoActis Santé, vise à **favoriser la bonne compréhension des enjeux de cette vaccination par le plus grand nombre**. Il a pour vocation d'aider les accompagnants et les professionnels de santé à communiquer auprès de personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de compréhension.

Par ailleurs, un dossier de presse sonore « [Protéger les enfants contre les cancers HPV. La minute vaccination !](#) » enregistré par des experts de l'Institut, de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, de l'ANSM et des professionnels de santé est proposé à plus de 1 000 radios et web radios pour diffusion gratuite. Composé de chroniques et d'un message de sensibilisation, le contenu permet de répondre à toutes les questions que peuvent se poser les parents.

La campagne d'information s'adresse également aux professionnels de santé. Acteurs incontournables de la vaccination, ils bénéficient de la confiance des parents et constituent un relais essentiel dans l'information sur la vaccination contre les HPV. L'Institut national du cancer s'adresse à eux dans les supports de la presse médicale.

Elle met à leur disposition des ressources pour faciliter l'échange et répondre aux questions de leur patientèle, dont le document « [Le vaccin contre les cancers HPV, il est vraiment sûr docteur ?](#) ». Ils peuvent par ailleurs se saisir des outils proposés au grand public pour initier l'échange avec leur patientèle.

LA VACCINATION EN PRATIQUE

Le vaccin est recommandé aux filles et aux garçons de 11 à 14 ans (2 doses), puis en rattrapage de 15 à 19 ans (3 doses). **La vaccination des enfants dès 11 ans garantit une meilleure réponse immunitaire et donc une meilleure efficacité. Dans ce cas, celle-ci est proche de 100 % contre les virus inclus dans le vaccin et contre les cancers correspondants.** La protection est moindre si la vaccination intervient après le début de la vie sexuelle car elle ne pourra pas arrêter un processus de cancérisation qui aurait débuté.

Le vaccin prévient 9 types de HPV, dont 7 sont à haut risque ou potentiellement oncogènes. Il est indiqué contre :

- les lésions précancéreuses et/ ou les cancers du col de l'utérus, de la vulve du vagin et de l'anus ;
- les lésions bénignes, mais très invalidantes et douloureuses qui apparaissent sur la peau et les muqueuses de l'anus et de la région génitale.

La vaccination peut être prescrite et réalisée par de nombreux professionnels de santé : médecins, sages-femmes, pharmaciens et infirmiers. Elle peut aussi être pratiquée dans les services de vaccination municipaux ou départementaux. Elle est également proposée directement dans les collèges publics et privés participants depuis la rentrée 2023.

Sa prise en charge est à 100 % lorsqu'elle est effectuée au collège et pour les personnes qui bénéficient de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS). C'est également le cas dans certains centres de vaccination municipaux et départementaux.

Dans les autres cas, chaque dose est prise en charge à 65 % par la caisse d'assurance maladie. Le reste à charge est généralement remboursé par les complémentaires. Rappelons que chaque année, 6 400 cancers et 100 000 lésions bénignes sont liés aux HPV. Un quart de ces cancers et la moitié des lésions concernent les hommes. Vacciner les enfants dès 11 ans permet de les protéger efficacement contre ces cancers qu'ils pourraient développer à l'âge adulte.

UN VACCIN SÛR ET EFFICACE

Nous disposons aujourd'hui d'un recul de plus de 15 ans sur la vaccination contre les HPV dans le monde. Plus de 300 millions de doses ont déjà été prescrites dont 6 millions en France. Comme tout vaccin, celui-ci fait l'objet d'une surveillance au niveau mondial. En France, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) est en charge de cette surveillance. L'ensemble des surveillances mises en place et les résultats d'études ont permis de confirmer l'excellent profil de sécurité de cette vaccination, reconnu par l'Organisation mondiale de la Santé.

Comme pour tous les autres vaccins, des effets indésirables peuvent survenir. Dans la très grande majorité des cas, ces effets ne sont pas graves et disparaissent spontanément en quelques jours. Ce sont souvent des réactions au point d'injection comme des rougeurs ou une douleur passagère, des maux de tête, des vertiges ou de la fièvre. Plus rarement, des malaises peuvent survenir. Aussi, les professionnels de santé en charge de la vaccination assurent une surveillance des enfants dans les 15 minutes qui suivent l'injection.

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION NATIONALE POUR SOUTENIR LE DISPOSITIF ET INFORMER LES PARENTS

ACCÉDER AUX SOURCES D'INFORMATIONS

Pour les parents

- [Le dossier d'information](#)
- [Le livret synthétique](#)
- [Le dépliant « Facile à lire et à comprendre » sur la vaccination contre les HPV](#)

- [La vidéo informative « L'essentiel en 3 minutes » avec le Dr Jérôme Viguier, oncologue à l'Institut national du cancer](#)
- [L'infographie animée](#)

Pour les enfants

- [Accéder aux outils d'information pour les enfants](#)
- [La vidéo](#)
- [Le Journal d'information « Tout savoir sur la vaccination contre les HPV »](#)

Pour les professionnels de santé

- [Pour les professionnels de santé : Arguments clés pour la vaccination contre les HPV](#)
- [Dossier d'information](#)

CONTACTS PRESSE

Ministère chargé la Santé et de la Prévention

Direction générale de la Santé
presse-dgs@sante.gouv.fr
 Tél : 01 87 05 92 12

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

spresse@education.gouv.fr
 01 55 55 30 10
www.education.gouv.fr/espace-presse
https://twitter.com/Education_Gouv

Institut national du cancer

Responsable des relations media -
 Lydia Dauzet
 Chargée de relations presse - Juliette
 Urvoy
presseinca@institutcancer.fr
 06 20 72 11 25

**Précisions sur les séances de sensibilisation :* Les séances de sensibilisation sont des séances d'informations organisées au sein des établissements pour sensibiliser à la vaccination contre les infections à HPV et répondre aux questions des parents et enfants. Leur organisation est à la main des établissements en lien avec l'ARS et le rectorat. Ces derniers sont invités à mobiliser les acteurs intervenant déjà en milieu scolaire pour participer aux actions de sensibilisation des parents d'élèves et des adolescents sur la thématique de cette campagne.